

Sauzé-Vaussais
Notes historiques
Par le Docteur Boudard (1918)

Chapitre premier

Situation - Population - Climat - Caractère des habitants

Situation

Au seuil du Poitou, sur le versant sud-est, à quinze kilomètres au nord de Ruffec, s'étage la petite ville de Sauzé. En arrière, à quinze cents mètres, se trouve, un peu plus élevé, le village de Vaussais dont les maisons dévalent au sud, vers la profonde vallée arrosée l'hiver par les eaux pluviales venues de Sauzé. La réunion de ces deux localités forme la commune de Sauzé-Vaussais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle, dans le département des Deux-Sèvres.

Sauzé est placé à l'extrême bord nord-est de la bande des terrains tertiaires s'étendant de Saint-Maixent à Ruffec. Immédiatement au-dessous se développe l'oolithe inférieure vers Pamproux et Rouillé au nord. Au sud-est, une verdoyante colline atteignant dans la commune de Montalembert une altitude de deux cents mètres, court de Vaussais à la rencontre du fleuve côtier « la Charente », sur une longueur de douze à quinze kilomètres, rattachant ainsi le plateau de Gâtine aux monts du Limousin : c'est la partie sud des collines du Poitou.

« Ce coteau de Montalembert, dit Jouyneau-Desloges (1), sépare le Poitou de l'Angoumois. Il renferme de la terre glaise propre à la tuile et, parmi les tuiliers, Gourjault est très instruit dans cet art. Il fournit jusqu'au près des Adjots (2) les meilleurs marrons de la province. »

Les eaux de la vallée de Vaussais se dirigent vers le sud sous le nom de Péruze, arrosant dans le département de la Charente, les communes de Montjean, Londigny, Saint-Martin-du-Clocher. Elles se perdent dans cette dernière localité pour reparaître à Ruffec sous le nom de Lien ; elles se réunissent ensuite aux eaux de la Charente, à deux kilomètres au-dessous de cette ville.

A un kilomètre de Sauzé, au nord, les eaux stagnantes, au cours indécis, coulent lentement vers Pliboux, Chaunay, Brux dans la Vienne, où elles forment la Bouleure, affluent du Clain, dans le grand bassin de la Loire. Cette situation au point de partage des eaux des deux bassins de la Loire et de la Charente explique la rareté de l'eau à Sauzé dans les saisons sèches, puisqu'il n'est alimenté que par des eaux pluviales de provenance récente.

(1) *Affiches au Poitou, année 1773.*

(2) *Commune du canton de Ruffec (Charente).*

Population

La commune de Sauzé-Vaussais a une population de 1.700 habitants à peine, dont un millier environ pour l'agglomération de Sauzé. Le reste est disséminé dans le petit bourg de Vaussais et une vingtaine de hameaux qui l'entourent. Cette population décroît sensiblement d'année en année. Cette décroissance s'explique d'abord par la rareté des naissances, l'excédent des décès qui en résulte, et par l'émigration des populations villageoises vers les villes. Seule, la petite ville de Sauzé maintient à peu près son chiffre d'habitants, moins par le fait des naissances que par celui de l'immigration des industriels attirés dans son sein par son actif commerce d'échange des denrées régionales.

La superficie de cette commune est de 1908 hectares. Elle est limitrophe du département de la Charente par les communes de Montjean et de Londigny et voisine de celui de la Vienne dont elle est séparée par la commune de Limalonges. Sauzé est traversé, depuis plus de 80 ans, par la route nationale de Nantes à Limoges, numéro 148, et, en 1896, un chemin de fer départemental, à voie réduite de un mètre, reliant, de Saint-Saviol à Saint-Jean-d'Angély, les deux grandes lignes de Paris à Bordeaux par Tours, Poitiers, Angoulême, et par Chartres, Saumur, Niort, Saintes, y a été établi avec une gare, petite, mais de mouvement commercial très actif.

Climat

Le climat est doux, mais toutefois les bancs d'argile sous-jacents entretiennent une certaine humidité dans le sol.

Caractère des habitants

Le caractère des habitants est calme, serviable, un peu défiant, dit-on. Je ne dirai pas, comme certain auteur peu galant, que les femmes n'y sont pas jolies, car il est facile, en traversant nos rues, de se convaincre du contraire. Cette population n'est d'ailleurs guère autochtone et il est peu de familles qui pourraient remonter au-delà de l'aïeul sans rencontrer l'élément étranger ; ce qui se conçoit bien puisque Sauzé est surtout un grand centre commercial. On n'en saurait dire autant de nos familles villageoises attachées encore quelque peu au sol natal.

Chapitre II

Sauzé et Vaussais jusqu'à leur réunion en une seule commune

Sauzé

Il y a deux mille ans, l'emplacement où est bâti Sauzé était un marais où peut-être le saule dominait, d'où le nom de Salix, Salcido, Saltiaco, la Saulzée, Sauzé. De plus savants étymologistes que l'auteur de ces Notes diront que Sauzé, en l'an 950, avait pour nom Saltiacus, ayant pour origine Celsius, ou Selcius, ou Salicius, venant peut-être d'un nom d'homme gaulois, Salicos par exemple, auquel suivant la coutume adoptée des Romains par les Gaulois, le suffixe acus avait été ajouté.

Quoiqu'il 'en soit, des bois de chênes et de châtaigniers descendaient, il y a quelques années encore, des hauteurs du coteau jusqu'auprès des maisons actuelles.

Des flèches et des couteaux gaulois en silex, de petites dimensions, trouvés dans les champs et dans les bois environnants, laissent croire qu'une tribu gauloise avait ses campements dans nos taillis. Ces braves guerriers seraient ensuite descendus construire leurs huttes dans la vallée. Le nom Saltiacus, appliqué à Sauzé en l'an 950, prouverait que cette localité remonte à l'époque gallo-romaine, mais la première mention qu'il nous a été donné de recueillir sur son existence dans la période historique remonte à l'année 990, où l'on voit Foulques faire don à sa femme Aria, le jour de ses noces, de biens-fonds situés « in loco ditto Voacsei-Salcido » (1). Vers l'an 1020, un certain Adhémar, chevalier, concède aux moines de Saint-Cyprien de Poitiers, dans la viguerie de Civray « in villa Vaucciaco in via que ducit in Saltiaco villa », autrement dit : un champ arable qui mène à la villa de Sauzé.

(1) *Archives Saint-Hilaire de Poitiers, suppl. N° 6.*

Le département de la Vienne auquel le canton de Sauzé appartient presque tout entier géographiquement (SIC) est situé sur le grand chemin des invasions ; c'est sur son sol que se sont rencontrés, heurtés et battus les Septentrionaux et les Méridionaux : bataille de Voulon, entre les Francs et les Wisigoths, au commencement du VI siècle ; bataille de Poitiers, en l'an 732, entre Charles-Martel et les Sarrazins d'Abd-el-Rhaman. Plus tard ce furent les Francs envahisseurs qui, avec Pépin le Bref, ravagèrent l'Aquitaine et disputèrent ensuite aux descendants de la duchesse du Poitou Aliénor, le territoire poitevin. Il est probable que ces bandes, moins disciplinées mais aussi cruelles que les Prussiens de notre époque durent, en traversant cette contrée, y commettre bien des ravages et il est à craindre que les habitants de Sauzé n'aient pas été épargnés quand Pépin le Bref brûla l'abbaye de Maire. Nous voyons qu'avant l'année 1456, la seigneurie du Breuil de Sauzé appartenait à la famille de Losne et que le territoire actuel de notre chef-lieu comprenait trois parties : la seigneurie du Breuil, la commanderie et la seigneurie de la Chaume.

La seigneurie du Breuil appartenait à l'époque de la Révolution à la famille Prévost-Sansac (branche de Traversay, de Russie). En 1767, Abraham-Henri fils de -lean, né le 5 mars 1737, dit Monsieur de Sauzé, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette David, fit naufrage sur les côtes de l'île d'Yeu. Il ne voulut quitter son vaisseau qu'après avoir assuré le salut de tout son équipage, et périt avec l'aumônier, victime de son dévouement à son devoir.

A quelle époque fut fondée la commanderie ? Il est difficile de le savoir. Placée dans ce qui se nomme actuellement le quartier du Grand-Puits, elle semblait commander le passage qui, du Poitou,

permettait de passer en Angoumois, en évitant les hauteurs feuillues et boisées des coteaux de Montalembert et les marais de Vaussais. Elle comprenait tout l'espace situé entre les halles actuelles et le Breuil.

La seigneurie de la Chaume était assez petite et était composée en grande partie par la propriété Lemasson-Pouilloux. Mais auparavant, la lutte entre les Français et les Anglais n'avait pas été sans affecter non plus notre pays. Jean Chandos battit le maréchal de Boucicaut dans la plaine de Limalonges, près de Sauzé, et de nombreuses monnaies à l'effigie du Prince Noir, trouvées dans la reconstruction de vieilles maisons, prouvent que l'occupation anglaise avait été effective. De nombreux squelettes, rencontrés en creusant des citernes et des caves, soit isolés, soit réunis au nombre de quatre, six ou dix dans les lieux occupés par la commanderie, sont le témoignage des luttes de cette époque. D'autres auteurs, tablant sur le caractère batailleur et quelque peu pillard de nos Hospitaliers, sont tentés d'y voir les restes de leurs victimes.

Le 26 novembre 1597, Bouchet, herpenteur juré, fait un partage entre François de la Barre, seigneur, escuyer de la Barre et de Vauthion, et Jacques de Nouzières, escuyer, seigneur de la Boissière et de Sauzé.

Nous arrivons maintenant aux guerres de religion.

C'est à cette époque que fut brûlée l'église de Vaussais à l'exception du choeur, du clocher et du chevet. L'hérésie calviniste avait été introduite dans cette commune par la famille du Bellay, dans sa chapelle du Puy-d'Anché. Elle s'étendit à Sauzé où un quartier porte encore le nom de Chauvinière. Une rue, dite rue des huguenots, conduit au champ nommé Cimetière des huguenots. Des ossements trouvés en travaillant le sol prouvent que ce n'était pas une appellation fantaisiste. Ce quartier a été le domaine d'une branche des Prévost-Sansac : celle des Touchimbert dont le chef, François, fils de Casimir et de Jeanne de la Rochefoucauld, passa en Angleterre à la révocation de l'Edit de Nantes. C'est probablement le même sieur de la Chauvinière qui fut arrêté en 1687, à Paimboeuf, au moment où il voulait s'embarquer. Cette famille existe encore en Angleterre.

Le frère puîné de François, Auguste, né d'un second mariage de Casimir avec Marie Coulleau, a continué la famille française. Ses descendants habitent encore dans la commune de Londigny, canton de Villefagnan (Charente), le château du Peux.

L'église protestante de Sauzé eut plusieurs pasteurs :

des Garennes, jusqu'en 1584 ; Le Nostre desservait le Puy-d'Anché, Sauzé et Château-Gairnier. En 1617, Faure desservait en outre le Theil d'Aubanie (1). De 1626 à 1634, nous trouvons Daniel Juillard, seigneur de Rose-fleur ; Perdicat lui succède jusqu'aux premières dragonnades, en 1681. Boutaud représente l'église protestante de Sauzé au synode de Niort, en 1672, et à celui de Melle, en 1677. Il eut pour successeurs Dunoyer et Dupont ; ce dernier jusqu'à la démolition du temple, en 1685.

(1) Commune de Limalonges.

Il y eut à cette époque (1681) :

170 abjurations à Sauzé.

312 - à Limalonges.

65 - à Montalembert.

58 - à Hiboux

9 - à Caunay.

3 - à Villaret.

142 - à Mairé.

253 - à la Chapelle-Pouilloux.

En 1685, Dunoyer passa en Hollande ainsi que Chalmot, pasteur de Chef-Boutonne. Claude du Bellay, seigneur du Puy-d'Anché, se réfugia en Brandebourg et mourut à Berlin, en 1694. Son neveu, Louis de Marconnay, fut autorisé à sortir de France. Joseph Pandin, sieur des Jarriges, émigra et mourut colonel de cavalerie à Berlin, en 1720. Parmi les réfugiés on cite également Jean de Chièvres, seigneur d'Aubanie, marié à Anne Lériget et, en secondés noces, à Eléonore de Montalembert.

En 1870, et depuis, il a été dit que parmi les plus haineux de nos ennemis se trouvaient les

descendants des protestants français réfugiés en Prusse à cette époque douloureuse. J'aime à penser que la rancune protestante n'aura pas été aussi durable et que, nouveaux Coriolan, ils seraient pris de remords devant les désastres immérités d'une patrie même ingrate.

Au point de vue religieux catholique, Sauzé a été desservi par la chapelle des Hospitaliers. En 1882, dans le pâté de maisons compris entre la route nationale et la rue dite de la Chapelle, on découvrit les restes d'un bâtiment oblong, séparé en trois travées par deux rangées de colonnes qui sont les fondements de celle chapelle. Après la révocation de l'Edit de Nantes, Sauzé fit partie de la paroisse de Vaussais. Il en fut de même après le rétablissement du culte, en 1804, jusqu'au premier janvier 1872 où, avec les villages des Ségeliers et de l'Image (1), il constitua une paroisse distincte. Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1906, le doyenné fut transféré à Sauzé ainsi que nous le verrons plus loin.

(1) Ce village, jusqu'à la Révolution, s'est nommé l'Image-Sainte-Souille parce que sans doute on trouvait, à son carrefour, une image ou une statuette de la sainte devant laquelle le passant ôtait sa coiffure respectueusement, et qui, à certaines époques était éclairée la nuit par un flambeau. Cet usage s'est encore conservé dans les contrées où la tradition chrétienne est toujours vivace.

La commanderie de Sauzé n'avait plus de prieur en 1741 ; elle dépendait de celle de Civray et fut vendue avec elle à l'époque révolutionnaire.

Dans les « minutes » de Vallée, notaire à Civray, on trouve à cette date, plusieurs arpentements et déclarations pour les seigneuries du Breuil de Sauzé, la commanderie de Sauzé, la seigneurie de Vaussais et la chapelle de Saint-Martin-de-Vaussais (?). Le 10 avril 1765, la terre de Crugy-Marcillac à Pannessac, paroisse de Limalonges, fut érigée en marquisat « comprenant les seigneuries de Vaussay, les droits de foire et de marché, de minage, de péage, placage, hommages, cens, rentes, terrage et dîme au dit lieu de Sauzé, avec droits de justice dans la généralité et élection de Poitiers, subdélégation de Civray, du diocèse de Poitiers, archidiaconé de Brioux et archiprêtre de Chaunay ».

Jouyneau-Dosloges (1) raconte qu'en 1773 les foires et marchés de Sauzé sont renommés pour le bled seulement. On y trouve boeufs, chevaux, mules, cochons, moulons et des comestibles. « Nous fournissons, dit l'auteur, au Limousin par Confolens, à l'Angoumois par Mansle et à la Saintonge par Ecoyeux (canton de Burie, arrondissement de Saintes). Pas d'église, la paroisse est à Vaussais. Nous regrettons toujours le changement de route de Poitiers à Bordeaux, mais nous espérons que celui qu'on tracera de Limoges à la Rochelle par Niort nous dédommagera (2). Il y a des molières à Caunay. » Il y avait à ce moment deux notaires à Sauzé.

(1) Affiches du Poitou.

(2) Ce n'est qu'après 1830 que cet espoir a été réalisé.

En 1790, Sauzé et Vaussais furent réunis en une seule commune. La paroisse cessa d'exister civilement et le curé de l'époque, M. Trocheteau, déposa le double du registre de l'état civil au greffe du tribunal de Melle, le 18 janvier 1792. Une ère nouvelle allait commencer pour ces deux localités désormais réunies sous une même administration. C'est à Sauzé que fut établi le chef-lieu de la commune, ce qui démontre que dès cette époque, il était plus important que Vaussais. Nous avons vu, en effet, que lors de l'érection de la terre de Pannessac .en marquisat, les droits de foires et de marchés avaient été concédés à la famille de Crugy-Marcillac et qu'à ces foires renommées pour le blé on y trouvait aussi des bestiaux et des comestibles de toutes sortes.

Un bureau de poste y avait été établi et le chemin de la poste par Pliboux, Sauzé et Montjean était parcouru par un courrier à cheval. Ce serait ce chemin que, d'après la tradition, Louis XIV aurait suivi, en 1660, lorsque Mazarin vint s'entendre avec Louis de Haro, ministre d'Espagne, à la frontière franco-espagnole, dans l'île des Faisans, pour traiter la paix des Pyrénées et régler le mariage de la fille de Philippe IV avec le roi de France. Suivant la même tradition, les routes étaient en si piteux état qu'il fallut de nombreuses paires de boeufs pour traîner les carrosses royaux. Le roi aurait couché au château du Puy-d'Anché, dans une salle dite Salle de Louis XIV. Ce qui est certain

c'est que le roi ordonna que l'église de Vaussais, brûlée par les bandes protestantes, fut relevée et qu'il donna une certaine somme d'argent à cette intention.

Toutes ces raisons expliquent donc le choix qui fut fait de Sauzé pour être le chef-lieu de la nouvelle commune, aussi bien que d'un canton composé des paroisses : Les Alleux, la Chapelle-Pouilloux, Limalonges, Lorigné, Maire, Melleran, Montalembert, Pliboux, Queue d'Ajasse (1) et Sauzé-Vaussais. Mais avant d'écrire l'histoire des temps actuels, voyons ce que nous savons de Vaussais.

(1) *Queue d'Ajasse n'a jamais été qu'une fraction de paroisse détachée pour la perception des tailles.*

Vaussais

Certains auteurs prétendent que ce nom Vaussais est un dérivé des deux mots latins Vallis sicca (vallée sèche). Dès l'an 830, dans *la Vie de saint Junien*, par Wulfin Boëce, Vaussais est désigné par le mot Waciaco. Suivant le savant étymologiste déjà cité, Vaecius aurait pu être le fondateur d'un domaine auquel on aurait ajouté le suffixe acus, ce qui donnerait Vacciacus d'où Voacoei, Vauciagum, Vauciacus, Voaciacum, Voachai, Vozaicus, Voussay, Vaussay. Il est probable qu'à l'époque gauloise sa vallée était fréquentée par les habitants des coteaux et bois voisins.

Saint Junien, né à Champagne, près Chaunay, fondateur du monastère de Mairé-Lévescault, évangélisa cette contrée : ce n'était point chose inutile. Il était souvent la victime des larcins de nos ancêtres qui venaient le voler dans l'ermitage qu'il s'était choisi, à l'emplacement actuel de l'église, dit son historien Rondier ; au coteau, de l'autre côté de la vallée, dit la tradition. Certain jour où il avait failli être lapidé par ses peu endurants voisins, il leur défendit d'ailler au-delà d'une pierre qu'il avait assigné comme limite à leur poursuite. Cette grosse pierre existe encore sur le chemin de Sauzé à Vaussais et est connue sous le nom de « la grosse borne ».

Ceux qui ne tinrent pas compte de ses avertissements furent cloués au sol par une force surnaturelle, et leurs descendants furent affligés de chassie et de goître.

Rondier ne veut pas admettre que les goitreux de la vallée de la Péruze portassent encore la responsabilité des fautes de leurs ancêtres, la bonté du saint ne pouvant le permettre.

Il est juste de dire que s'il y eut dans les siècles précédents des chassieux et des goitreux dans ces vallons, ils ont aujourd'hui totalement disparu.

L'église de Vaussais a été bâtie à la fin du Xe siècle ou au début du XIe. Dès l'an 1013, nous voyons un certain Doctrinus faire don à l'abbaye Saint-Etienne de Limoges de l'église de Vaussais (Vaucciarii) bâtie en l'honneur de saint Junien, abbé au pays de Brioux, dans la viguerie de Civray. A la même époque, Tebaud (Tebaldus), fidèle chevalier de Guillaume, duc d'Aquitaine, sous le règne de Robert II, le Pieux, a donné à la même abbaye de Saint-Etienne de Limoges sa propriété appelée Péruziaim (1) avec d'autres biens y touchant. Vaussais est également cité dans un don fait en 1085 à l'abbaye de Saint-Maixent, de l'église de Saint-Martin de Lorigné.

(1) *Actuellement Péruse, à deux kilomètres au sud de Vaussais.*

En 1127, Pierre de Vaussais était chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers. En 1216-1217, Fulbert, chapelain de l'église de Vaussais, signa en cette qualité deux actes relatifs à l'abbaye de Nouaillé.

L'église devait vingt-cinq livres de droits au chapitre de Saint-Etienne qui avait droit de haute justice, relevant du château de Civray. En 1308, dom Fonteneau (1) cite un échange d'héritages situé « in villa Vaucciago », entre Hubert et l'abbé de Nouaillé.

(1) *T. XXI, p. 349 (Bibliothèque municipale de Poitiers).*

Viennent maintenant les troubles religieux et de cette belle église avec ses cinq nefs et son mur droit au chevet, il ne restera que la partie orientale, le reste ayant été brûlé avec tous les documents y relatifs. La nef actuelle qui n'est qu'une construction semblable à une grange, fût rebâtie vers 1681. Le culte paraît même avoir été suspendu jusqu'en 1659 où nous voyons Clerbaud, prêtre, procéder à des baptêmes, mariages et enterrements.

Il en fut ainsi jusqu'au mois d'avril 1688 où Julien Thomas fut nommé curé de Vaussais. Il établit comme il suit, par une note insérée au registre des baptêmes, mariages et enterrements, la situation de son église :

L'année 1681 que l'église de Vaussay fut rétablie, le roi donna l'argent qu'il fallut pour rétablir la nef

de la dite église et le vitrai (sic) qui regarde dans le jardin de la cure.

Pour rétablir le coeur (sic) de l'église, Messieurs de Saint-Etienne de Limoges, le firent rétablir en qualité de seigneurs-fondateurs et par cet eff it (sic) Monsieur Kabreuil, doyen de l'église de Poitiers, qui avait la commission de veiller au rétablissement des églises de ce canton, reçut un ordre du Chapitre de Limoges pour faire faire un bail au rabet (sic) pour le coeur (sic) de Vaussais. Ce qui fut mis et réglé à cent cinquante livres que Monsieur Abraham Gueny, sieur de la Braudière, paya en qualité de fournisseur du Chapitre de Limoges et quoique le marbre qui porte ces mots : « Ludovici Magni munificentia hoc templum restauratum, soit dans le coeur (sic) rie l'église de Vaussais, c'est Messieurs de Saint-Etienne qui l'ont fait rétablir. Le 8 mai 1688, Thomas, curé de Vaussay, pour servir d'instruction et de lumierre (sic) aux curés mes successeurs.

Le curé Thomas mourut le 28 juillet 1720 et fut enterré dans l'église. Il fut remplacé par Cognasse-Dubreuil. Signalons ensuite, comme curés de cette église : en 1743, Pouyat ; en 1753, Nicolas ; en 1757, Caillot de la Renaudière qui mourut le 10 septembre 1760. Il fut enterré dans l'église par Masseloux, curé de Montjean ; Paris, curé de Saint-Martin-du-Clocher ; de Pressac, curé de la Forêt ; de Cogniord (Corgnol) de Tessé, curé de Limalonges ; Suire, curé de Pliboux ; Marchive, curé de Montalembert ; Bourbeau, curé de Caunay et Péronnet, archiprêtre de Chaunay. Il eut pour successeur Ardant, qui mourut le 9 septembre 1775. Enfin, nous arrivons à Trocheteau, dernier curé de Vaussais avant la Révolution.

Il existe, près de Vaussais, un château à moitié démoli aujourd'hui qui a joué un certain rôle dans l'histoire de cette localité- Après avoir appartenu à diverses familles : aux Gallois en 1404, aux Turpin de; Jouhé, aux du Bellay, sous le nom de Puy-Boyer, il était dans celle des d'Anché en 1499 et devint au lieu de Puy-Boyer, Puy-d'Anché. Le nom de puy étant généralement donné à des éminences qui n'existent pas là ; nous pensons que l'on a voulu surtout désigner par ce mot le puits situé dans la vallée, et qui fournit l'eau nécessaire au château et aux fermes voisines. Ce domaine resta dans la famille d'Anché jusqu'au 6 octobre 1681, où Louise, fille unique d'Antoine d'Anché et de sa seconde femme, Marie de Barbezières, l'apporta en dot à François-Théodore Gay, chevalier, seigneur des Fontenelles.

Cette famille s'est éteinte de nos jours par la mort de Charles, décédé sans postérité, et le domaine a été vendu à divers propriétaires.

Un Gay émigra sous la Révolution et devint colonel à l'armée de Coudé ; il fut plus tard, sous la Restauration, maire de Sauzé et portait, au retour de l'émigration, un titre de baron que nous avons connu à son fils.

L'auteur qui, comme nous l'avons déjà dit, prétend qu'à Sauzé les femmes ne sont pas jolies, raconte qu'un Gay avait mérité le surnom de Gay le fesseur, parce que les soirs de foires et de marchés il leur administrait la correction susdite. Le théâtre de ces exploits, aujourd'hui traversé par la tranchée du chemin de fer, porte encore, à la matrice communale, un nom significatif, employé couramment à l'époque du Grand Roi, mais qui n'est plus de mise de nos jours parce que, sans doute, la chose est moins commune. Toujours est-il que les pères et les maris, peu satisfaits de ces procédés, se vengèrent en usant vis-à-vis du châtelain du même châtiment fortement appliqué plusieurs fois, sans arriver, paraît-il, à le guérir de sa singulière manie.

Chapitre III

Sauzé-Vaussais

Avec l'année 1790 se termine la vie séparée de Sauzé et de Vaussais. Si, jusqu'à ce jour, le pouvoir religieux a représenté l'Etat, à dater du mois de janvier 1792, l'état civil passe entre les mains des officiers municipaux et maire de la nouvelle commune. Le curé Jacques Trocheteau déposa le double de ses registres au greffe du tribunal de Melle, le 18 janvier 1792.

Ce prêtre se maria plus tard à Anne Gadiou, ce qui ne l'empêcha pas de mourir religieusement le 17 avril 1817. Par un contraste assez piquant, la maison où il a vécu matrimonialement avec sa femme est, depuis quelques années, habitée par le curé-doyen de Sauzé-Vaussais.

Le premier maire de Sauzé-Vaussais fut Gueny du Vergier, remplacé plus tard par un sieur Milet. Ce dernier était assisté d'un bureau municipal composé des nommés Brault et Gueny, procureur de la

commune, lesquels, le 7 décembre 1791 (1), exposent aux officiers municipaux : Antoine Boutet, René Rousseau et François Airault « les diverses parties d'administration auxquelles ils ont donné leurs soins depuis leur entrée en exercice... en conséquence des délibérations, tant du Corps municipal que du Conseil général de la commune ».

(1) Registre des délibérations du corps municipal de la commune de Sauzé-Vaussais.

Le 6 janvier suivant (1792), le Conseil municipal décide très gravement que l'ancienne prison servirait de maison d'arrêt et il ordonne l'affichage de la dite délibération « afin qu'aucun citoyen n'y ignore (sic) que l'ancienne prison n'est plus que la maison d'arrêt (sic) et de détention de la municipalité de ce lieu. » Relie garantie pour la liberté des citoyens de n'être plus dorénavant emprisonnés mais simplement détenus !

Plus tard, le 1er février 1792, le corps municipal requiert Coudert-Prévignaud, commandant en chef de la Garde nationale du canton de Sauzé-Vaussais, d'avoir une garde de trois hommes les jours de marché et de six les jours de foire, jusqu'à la nouvelle organisation de la Garde nationale. Cette organisation eut lieu le 10 mai 1792 par les soins des maires des différentes communes, assisté chacun d'un notable de leur commune.

Le registre est signé : « Milet, maire de Sauzé-Vaussais ; Debourdeau, maire de Maire ; J. Gouault-Latillé, maire de Melleran ; J. Bonnet, maire de Lorinié ; F. Guérinaud, maire ; Brunet, maire de Limalonges ; Barret-Villeblanche, maire ; J. Texier, maire de Pliboux ; J. Guiot, maire, et des notables : Auge ; Pénigaud ; Jollet ; P. Frelet ; Lotte ; Servant ; Brault, officier municipal ; Martin-Bessé, secrétaire-greffier.

Le sieur François Martin-de-Bessé, directeur de la poste aux lettres de Sauzé-Vaussais, se présente à la maison commune, le 7 avril 1792, devant le maire et les officiers municipaux, à l'effet de prêter le serment civique en application de l'article 3 du décret de l'Assemblée nationale du 22 mars 1792, Le 1er juillet 1792 eut lieu la plantation solennelle de l'arbre de la liberté.

Nous transcrivons textuellement le procès-verbal de la cérémonie :

« Aujourd'hui, premier juillet 1792, l'an quatre de la liberté ; d'après une délibération prise par le Conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais et une convocation faite à toutes les municipalités du canton, pour témoigner le patriotisme qui les dirige et l'amour qu'elles ont pour la liberté, qu'elles ont conquise, elles se sont réunies au chef-lieu, à la tête des compagnies des gardes nationales de leur commune respective pour planter sur la place appelée la Chaume de Sauzé, un arbre, symbole de la liberté. Là étant réuni encors (sic) on a choisi le pré appelé Simonnet, appartenant au citoyen Gueny, administrateur du département, pour former le cortège qui a party comme il suit : Les municipalités en écharpe à la tête du bataillon de Sauzé, composé des compagnies des gardes nationales de la commune, du chef-lieu, de celles de Limalonges, Montalembert et Pliboux, qui étaient terminées par la gendarmerie nationale.

Suivait le plus ancien cultivateur de ce lieu, représentant le vénérable père Gérard (1), digne député à l'Assemblée Constituante, ayant à la main une picque surmontée du bonnet de la liberté et un trophée naturel des attributs de l'Agriculture orné de rubans tricolores. Six jeunes filles de dix ans étaient à ses côtés avec des paniers de fleurs qu'elles lui jetaient pour rendre hommage à son grand âge et à son talent d'agriculteur.

(1) Gérard (Michel), dit le père Gérard, cultivateur, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine), député à la Constituante (1737-1815).

Venait ensuite le livre sacré de la Constitution présentant les droits de l'homme et du citoyen, porté par une jeune citoyenne vêtue de blanc, ayant une écharpe tricolore et une cocarde nationale.

A son côté droit était une autre jeune citoyenne également vêtue, qui portait une branche de chaque symbole de l'arbre de la liberté qu'on allait planter. Suivaient les quatre pavillons des puissances alliées, qui étaient aussi portés par quatre jeunes citoyennes décorées de la même manière. Elles étaient escortées par cinquante-deux vierges ayant chacune une picque et un bouclier sur lequel il y avait des devises analogues à la circonstance.

Elles étaient aussi vêtues de blanc, ornées d'écharpes tricolores et de la cocarde nationale. Suivait ensuite une compagnie d'enfants de l'âge de douze ans, portant une flamme tricolore dont la devise était : « Espoir de la patrie - nous grandissons pour elle ». Le cortège était terminé par le second

bataillon composé des compagnies des communes de : Mairé-Lévescault, Melleran, la Chapelle et Lorigny. La marche a commencé à midy précis, au bruit de toutes les caisses, et a défilé dans le plus grand ordre, passant par le derrière de Sauzé, arrivant au Grand-Puits et a suivi la rue jusqu'à la place destinée à la plantation de l'arbre.

Les cris de Vive la Nation. Vive la Loi, le Roy (sic) et la Liberté se sont fait entendre de temps à autres et ont interrompu la musique guerrière pour offrir à tous les citoyens le spectacle de quantités innombrables de chapeaux en l'air faisant le plus beau coup d'œil. Arrivés à la place, tous les corps ont pris les places qui leur étaient destinées ; les municipalités étaient à la droite de l'arbre, les vierges étaient sur un amphithéâtre (sic) que présentait le jardin limitrophe ; du même côté le premier bataillon était en face de l'arbre ; le second le joignant faisait avec lui un cercle immense, derrière lequel était une foule innombrable de citoyens des deux sexes, et étrangers au canton. Les commandants ont fait manœuvrer et reposer les soldats sous les armes.

Aussitôt le plus grand silence s'est observé dans tous les rangs, les ouvriers ont commencé l'élévation de l'arbre qui s'est faite le plus majestueusement possible, à la grande satisfaction de tous les spectateurs et sans accidents. L'ouvrage a duré quatre heures. Lorsqu'il a été assujetti, le citoyen Pierre-François Milet, maire de la commune de Sauzé-Vaussais, a prononcé un discours rempli de patriotisme et analogue à la fête, lequel a reçu tous les applaudissements qu'il méritait. Une chanson patriotique a été chantée par deux des vierges et répétée par tous les assistants. La citoyenne qui portait le livre sacré de la Loi a aussi fait un compliment qui a mérité des applaudissements sans nombre. Les différents corps se sont ensuite séparés, pour se rafraîchir, sur la place où plusieurs barriques de vin avaient été conduites dès la veille, en l'honneur de la fête. A sept heures chacun d'eux s'est réuni en défilant dans le même ordre que le tantôt ; ils ont suivi la rue de Sauzé et se sont retirés chacun dans leur commune respective. On peut dire à la louange des habitants du canton que cette fête s'est passée sans le moindre trouble. On n'y a vu aucun homme ivre, ni aucun propos qui ait pu porter atteinte à la liberté et au plaisir que chacun ressentait. Le bonhomme Gérard a été reconduit chez lui par toute la troupe et pour lui marquer la joie que les citoyennes ressentaient de l'avoir à leur tête elles l'ont toutes embrassé.

Après soupe (sic), il y a eu un bal autour de l'arbre de la liberté, dans lequel on a vu pêle-mêle tous les citoyens qui ont voulu y assister. Aucune mésintelligence ni aucune prérogative n'ont excité la jalousie des citoyens de l'un et l'autre sexe. Cette charmante journée s'est passée dans toute la joie possible et l'union qui doit régner dans une seule et même famille.

Et au même instant le maire s'est donné la peine de peindre et enduire l'arbre chéri de tous les citoyens, y a attaché quatre quatrains représentant les sentiments que la liberté inspire à tous les habitants. On a aussi érigé un autel autour de l'arbre afin de le garantir des insultes que les ennemis du bon ordre pourraient lui faire. Clos et arrêté, etc... signé : Milet, maire de Sauzé-Vaussais ; Davaux, aumônier d'un bataillon et autres. »

Hélas ! le 15 pluviôse an XI de la République française, une, indivisible et impérissable, ce bel arbre était pourri par le pied et dut être remplacé par un autre plus vivace, lequel fut lui-même vendu pour la somme de vingt-huit francs en 1806.

Une fête de la Fédération fut célébrée au chef-lieu de district (Melle) le 14 juillet 1792, Les Gardes nationales du canton y envoyèrent des officiers, sous-officiers et soldats pour les représenter.

Il y avait aussi à cette époque une justice de paix dont le titulaire, le sieur Dupuy, acheta trois cordes de bois pour vingt-sept livres à Masseloux, régisseur du domaine de Pannessac (commune de Limalonges), confisqué sur Grugy-Marcillac, seigneur dudit lieu.

Ce même jour (21 décembre 1792) figure au registre municipal un nouveau maire, le citoyen Brault, déjà officier municipal. Le bureau municipal renouvelé, se compose du maire, du citoyen Lévesque et du citoyen Martin, procureur de la commune, formant ainsi que le prescrit la loi le tiers des officiers municipaux. Puis ce sont des réquisitions de denrées, de chevaux, de grains, de paille, de cochons, de sabots, de piques, de harnais, d'armes, de salpêtre, etc-.. Les sabotiers sont requis de faire pendant trois mois une fourniture extraordinaire de sabots (décret du 5 brumaire an II) ; les citoyens de faire de la charpie avec leur vieux linge ; les bouchers de fournir les peaux de bêtes

abattues pour faire des cuirs ; en même temps on ordonne des levées de jeunes gens pour l'armée de la Vendée. L'enthousiasme qui avait accueilli le mouvement réformiste de 1789 et dont la description délirante du premier juillet, précédent, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, est un témoignage, avait bien diminué. C'est à ce moment que le citoyen Philippe Prunier, se disant cultivateur de Limalonges, est chargé par l'administrateur et procureur général des Deux-Sèvres de se concerter, le 24 septembre 1793, avec les municipalités du canton pour faire rejoindre à leurs bataillons tous les citoyens de leur commune qui ont refusé ou négligé d'obéir à la réquisition du représentant du peuple, les sommant de dénoncer les réfractaires. Ce citoyen commissaire Prunier a été l'acquéreur de plusieurs biens nationaux provenant en partie du domaine de Pannessac et fut le chef d'une famille aujourd'hui éteinte ou dont les descendants ont disparu du canton. Nous voyons aussi les familles des suspects obligées de se présenter devant la municipalité pour faire établir leur présence dans la commune, donner la preuve du paiement de leurs impôts et déclarer qu'ils n'ont point émigré ni qu'ils sont détenus. Après la famille Gay du Puy-d'Anché, c'est le pauvre Jacques Trocheteau, curé constitutionnel, qui se soumet à cette formalité, se disant agriculteur ; c'est une dame Catherine Brah de la Grave, épouse du sieur Gueny, officier de santé, bon patriote cependant ; c'est Jeanne Théault, ancienne religieuse bénédictine de la communauté de Civray (9 messidor, 4 fructidor, 15 fructidor an III de la République une et indivisible).

Le 3 brumaire an IV, Jean-Baptiste Desmarest, de la commune de Chef-Boutonne, présente sa commission du Directoire du district de Melle, du 21 vendémiaire dernier, à l'effet de procéder conjointement avec le citoyen Tribier [t] fils aîné [notaire], de la commune de la Forest, pour fixer les limites des communes de Sauzé-Vausvais, Montjean et autres.

La municipalité prend connaissance le 21 brumaire an II d'une lettre signée : « Bordeaux, vice-président ; Milet, administrateur (notre ancien maire) et Martin, secrétaire », par laquelle il lui est donné communication d'un arrêté du Directoire du district de Melle pour l'exécution de la loi du 21 mars dernier ainsi conçu :

Considérant que l'exécution de cette loi est une mesure propre à déjouer les complots des malveillants, et qu'elle est la baze (sic) la plus sûre pour faire promptement exécuter les lois révolutionnaires et de purger entièrement le sol de la liberté des mal intentionnés, de ces vils aristocrates, royalistes, fanatiques et fédéralistes dont le nombre est encore trop répandu dans la République, arrête qu'il sera nommé parmi les membres de la Société populaire de cette ville, deux commissaires par canton, pour surveiller exactement les citoyens des communes, désigner ceux qui seraient déclarés suspects, etc... et nomme commissaires pour le canton de Melle, les citoyens Bourci, de Mazières, et Garnier-Vivier ; pour les cantons de Lezay, les citoyens Charles, de Saint-Léger et Aymé le jeune, de Melle ; pour Sauzé, les citoyens Dupuy, juge de paix, et Gueny, commissaire de l'assemblée primaire ; pour Chef-Boutonne, Perrin, receveur des droits de l'enregistrement, et Lezai fils ; pour le canton de Couture, les citoyens Boutet, juge de paix de Chef-Boutonne, et Laubier-Dermontier, commissaire de l'assemblée primaire ; pour Brioux, les citoyens Mestayer, juge de paix et Ayrault, commissaire de l'assemblée primaire ; pour le canton d'Ensigné, les citoyens Ranson et Merveilleux ; enfin pour Celles, François Noury, homme de loi, et Mathieu-Ducoudray.

Le 6 nivôse an II fut publié le décret de la Convention déclarant propriété nationale tout l'actif affecté aux fabriques et à l'acquit des fondations religieuses. Et ce sont ensuite des visites domiciliaires chez les boulangers, les particuliers pour connaître les qualités du pain, les quantités de blé, etc. Le 9 ventôse an II, Pierre Tebourdeau, maire de Mairé-Levescault et François Martin-Bessé l'aîné, ex-directeur de la poste à Sauzé, sont nommés experts chargés d'estimer et diviser les biens des émigrés à vendre de suite.

Le 19 prairial an II l'agent national du district de Melle invite le Conseil municipal « à désigner un citoyen de cette commune de l'âge de seize à dix-sept ans et demi, pour se rendre à Paris pour y recevoir une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et mœurs d'un solide républicain ; que ce jeune citoyen doit être pris dans la classe des cultivateurs peu fortunés ; il doit être robuste, intelligent et surtout bon citoyen ». Antonin Fléaux, de Vausvais, fils de Pierre Fléaux, sabotier, et de Marie Magnan, âgé de seize ans, du 7 juillet dernier, est choisi et mis à la disposition de l'agent

national susdit.

Le prix du pain fut fixé à Sauzé, le 14 frimaire an III : première qualité, 6 sols la livre ; deuxième qualité, 5 sols ; troisième qualité, 4 sols.

Au début de la Révolution, les déclarations de naissances, décès, etc. étaient reçues par le sieur Dupuy, officier public, sans doute le même qui fut plus tard ou qui était dès cette époque juge de paix. Nous avons vu que Pierre-François Milet fut le second maire de Sauzé ; nous le retrouvons plus tard administrateur du district de Melle. En cette qualité, il cota et parapha les registres de l'état civil qui l'avaient été précédemment par le lieutenant assesseur civil du Comté, sénéchaussée du Siègne Royal de Civray.

Il eut comme successeur, en l'an II, Brault qui fut lui-même remplacé le 7 frimaire an IV par Pierre-Charles Mestayer, en qualité d'agent municipal, titre qu'il échangea pour celui de maire provisoire en l'an VIII.

Le 24 prairial an VIII, Gueny-Labraudière fut nommé maire et l'ex-maire Brault, adjoint. Gueny étant décédé le 16 thermidor an IX, l'adjoint Brault redevint maire, le 12 messidor an IX, avec Davaux comme adjoint. Le lendemain Jean-Charlemagne Davaux, prêtre, déclare vouloir exercer le culte catholique et fait en cette qualité soumission de fidélité à la Constitution. Davaux fut remplacé comme adjoint par Henry-Pierre Dupont, propriétaire, le 19 prairial an X. Le maire dont l'administration fut la plus longue se nommait Junien Boffinet. Sa nomination est du 23 messidor an XI. Il était né dans la paroisse de Limalonges, de Jacques Alexandre, receveur au château de Pannessac et de demoiselle Jeanne Moreau. Il fut baptisé le 6 mai 1769 par Touzalin, vicaire. Son parrain fut Junyen Lévesque, mètre (sic) chirurgien, et sa marraine, Marguerite Moreau.

Il se maria à Cécile-Etiennette Jozeau et résida quelque temps à Limalonges, dont il était agent municipal en l'an IV.

En 1803, la commune de Sauzé-Vaussais comptait 1285 habitants. Il y avait deux notaires (comme aujourd'hui), un receveur des domaines, un bureau de poste, une brigade de gendarmerie à cheval. Elle produisait du froment, de la baillarge, du seigle, du maïs et de l'avoine. Un peu de chanvre et encore moins de lin. La pomme de terre y était cultivée depuis plusieurs années ; des fontaines y arrosaient des petites étendues de pré ; les bois taillis étaient à peine suffisants pour le chauffage ; il y avait de nombreux villages et une tuilerie. Le banc des halles employait 150 pièces de serge et droguets (1).

(1) Dupin, *Statistique des Deux-Sèvres*.

Le pont qui est sur la route de Chaunay à Sauzé, appelé autrefois le « Grand Chemin », constituant la grande route de Paris à Bordeaux, fut réparé par l'emploi d'une somme de 600 francs, votée le 2 nivôse an IX. De même, en exécution de la loi dû 2 floréal an X, le citoyen Pierre Proust, déjà instituteur, fut désigné comme instituteur communal le 29 messidor an X.

Logé par la commune, il recevait par enfant une rétribution mensuelle de soixante centimes, un franc vingt centimes, un franc cinquante centimes, suivant l'importance des matières enseignées (2).

(2) *Premier groupe : lecture ; 2e groupe : lecture, écriture ; 3e groupe : lecture, écriture et calcul.*

Après avoir fait fondre la cloche, en 1793, et obligé Trocheteau à remettre ses lettres de prêtrise ainsi que les objets servant à la célébration du culte catholique, voilà que le 26 germinal an XI, le Conseil municipal vote une somme de 300 francs pour réparations à faire au bâtiment affecté au culte catholique distrait de la vente des biens nationaux, à la charge par ceux qui voudraient s'en servir de le faire réparer, et celle de 75 francs pour location d'un presbytère au curé de cette commune. Encore, le 20 pluviôse an XII, vote de 120 francs, et le 22 du même mois, vote de 1,200 francs pour ornements d'église dont 300 francs pour une cloche, à prendre sur les revenus de l'octroi, évalués à cette époque 1.100 francs annuels.

Boffinet avait pour adjoint Pierre Rousseau, qui était ou fut notaire.

La cloche de Vaussais datant de 1806 fut fondue par Moyne et Sureau, de Poitiers. « Parrain, M. Angélique Gay de Puis d'Anché ; marraine, Madame C.-Etiennette Joseau, épouse de M. Boffinet, maire de Sauzé-Vaussay » ; noms de la cloche : Junien-Nicolas-Cécile.

A cette époque, les services municipaux étaient installés dans une maison située dans la partie ouest des halles. Avec la conciergerie, la prison et l'autre partie des halles, elle constituait une propriété

confisquée sur de Crugy-Marcillac, seigneur de Pannessac, administrée par la Régie des Domaines et louée par celle-ci à la commune pour une somme soi-disant modique.

Celle-ci (la Commune) croyant n'avoir affaire qu'à la Régie en proposait l'acquisition dès le 24 pluviôse an XII. Mais le 1er février 1806, le sous-préfet fit connaître le propriétaire de ces immeubles, un certain Leblois, procureur impérial près la Cour criminelle de Niort. Le plan du terrain fut levé par Dominique Nivard, géomètre à la Bonnière et l'estimation fixée à 9,000 francs par Louis Bonnet, notaire à la Pommeraie, et Dupont, notaire à Sauzé.

Les conseillers municipaux n'étaient point, sous l'Empire, choisis à l'élection, car nous voyons Hippolyte Challe, Henri Dupont et Pierre Gueny être nommés, le 28 décembre 1809, en remplacement de Pierre Rousseau, nommé adjoint, Jean-Baptiste Gay et Bonneau, décédés le premier juillet 1815. Boffinet et Rousseau furent installés en qualité de maire et d'adjoint, mais le 8 janvier 1816, le ministre de l'Intérieur révoqua Boffinet, Jean-Baptiste-Marie Gay, du Puy-d'Anché, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, colonel retraité, commandant des Gardes nationales de l'arrondissement de Melle, fut nommé par le préfet de Curzay, maire de Sauzé-Vaussais. L'arrêté de nomination est contresigné par de Liniers, secrétaire général. Le percepteur était à ce moment là de Conti et, le 23 novembre 1816, Charles-Nicolas Gay, du Puy-d'Anché, Charles Baudry et Pierre Proust furent nommés membres du Conseil municipal.

Si Boffinet n'était pas un maire du goût du Gouvernement royal, il était du moins bon vaccinateur. Aussi le 17 avril 1817 lui fut remis très solennellement, un jour de marché public, une des cent médailles décernées aux plus zélés propagateurs de la vaccine en 1815.

Le 13 mai 1820, le Conseil municipal vote un traitement de 200 francs annuels à l'instituteur Proust, en exercice depuis 33 ans, pour donner l'instruction à douze enfants indigents, son local ne lui permettant pas d'en avoir davantage. Il vote aussi le 16 janvier 1821, la somme de 150 francs, à la souscription ouverte pour offrir au duc de Bordeaux le domaine de Chambord.

Le maire Gay, du Puy-d'Anché, étant mort, Rousseau lui succéda au mois de mai 1824, avec Martin-Bessé comme adjoint ; c'est à ce moment-là que le Conseil municipal sentit le besoin d'une orloge (sic) à la mairie. A la mort de Rousseau, survenue en 1837, Junien Boffinet fut de nouveau nommé maire. Rouhault, notaire, fut nommé adjoint, situation qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1866. Boffinet démissionna au mois d'avril 1845 et mourut le 12 juillet 1846. Pierre-Léon Rousseau lui succéda le 4 août 1845 et conserva l'administration municipale jusqu'à l'époque de sa mort, en 1856. Jusqu'à la Révolution du 4 septembre 1870, la mairie fut occupée par François-Frédéric Guillot ; le docteur Dupont nommé à cette époque conserva ses fonctions quelques mois et, le 14 mai 1872, Pierre-Désiré Gueny-Chambaudrie fut élu maire par le Conseil municipal avec Rivalland, notaire, comme adjoint ; par décret du 9 février 1878, M. Charles Chevaillier fut nommé maire et M. Perret, vétérinaire, adjoint. A la fin de l'année, la dissolution du Conseil municipal et un sectionnement quelque peu arbitraire amenèrent, le 18 mai 1884, M. Perret à la mairie avec le docteur Dupont comme adjoint. Le maire ayant démissionné en 1887, le docteur Dupont prit la mairie et M. Jacquet-Lamothe occupa le poste d'adjoint. Au 15 mai 1892, après la suppression du sectionnement, Me Gendrault, notaire, fut élu maire et M. Guillot, ancien maire, adjoint. M. Gendrault ayant démissionné pour cause de départ, fut remplacé, le 12 mars 1893, par le docteur Boudard. Celui-ci ayant démissionné au mois de juillet 1902, la dissolution du Conseil municipal s'ensuivit et M. Jacquet-Lamothe lui succéda, le 17 novembre suivant, avec M. Allain comme adjoint, qui lui-même devint maire, le 27 mai 1908, M. Jacquet-Lamothe n'ayant plus été réélu conseiller municipal.

Pendant que l'administration civile s'organisait et s'étendait, l'organisation religieuse se développait de son côté. Le prêtre constitutionnel Davaux qui, le 13 messidor an IX, avait déclaré vouloir exercer le culte catholique ne parait pas avoir eu de grand succès dans ses entreprises. Du moins il n'est venu à notre connaissance aucun document le concernant.

Le premier curé de Vaussais, en 1804, fut Roulleau. Dès le mois de décembre 1806, il était remplacé par Pierre-Victor Le-donné, nomination approuvée le 2 juillet 1807 par l'Empereur. Il fut mis en possession de sa cure et installé le 26 juin 1807 par Mgr Dominique de Pradt, en personne, évêque de Poitiers et aumônier de Sa Majesté l'Empereur et Roi. En 1808, il y eut 90 baptêmes et 15

sépultures. Les prêtres manquant dans les paroisses voisines, plusieurs enfants avaient été amenés à Vaussais pour être baptisés. Largeau, en 1829, succéda à Ledonné et mourut à Vaussais le 4 avril 1849, fâcheusement impressionné, dit-on, par les violences des descendants de ceux qui avaient voulu lapider saint Junien lui-même. En effet, une troupe en armes avait envahi son presbytère, pour l'obliger à en sortir. Millet, décédé archiprêtre de Civray, administra la paroisse jusqu'au mois de mai 1854. C'est à ses soins que nous devons l'édification de notre église de Sauzé. En 1852, il procéda à l'administration de 39 baptêmes, à la célébration de 15 mariages et de 38 sépultures. Depuis quelques années une messe était célébrée dans la matinée du dimanche dans un local peu convenable (une grange). Un terrain ayant été mis à la disposition de la commune par la famille Nivard, de Saint-Maixent, dont le fils fut juge, en ces dernières années au tribunal de Niort, une église fut construite en 1853-1854, grâce à des dons, des produits de loterie, etc. Plus tard, vers 1857, la commune remboursa à la succession du maire décédé (Pierre-Léon Rousseau) la somme de deux mille francs que celui-ci avait avancée sur ses deniers personnels pour l'achèvement du gros œuvre.

L'ameublement de cette église, les objets du culte, etc. furent donnés par des âmes pieuses.

Dès 1860 des mariages avaient été célébrés dans cette église qui avait alors le titre de chapelle de secours.

Elle fut érigée en succursale, au mois de septembre 1871, par Thiers, chef du pouvoir exécutif et l'évêque de Poitiers depuis cardinal Pie. Dupré, en 1854, avait succédé à Millet. Il vécut jusqu'au 4 mai 1884, ayant depuis le mois de novembre 1879, comme auxiliaire le curé de Sauzé, en raison de sa cécité. Nommé chanoine honoraire 8 jours avant sa mort, il ne put jouir de son canonicat ; il fut remplacé par Broussard qui eut lui-même pour successeur M. Payrault, transféré à Mazières-en-Gâtine au mois de mars 1906. Ce fut le dernier curé-doyen de Vaussais qui désormais ne fut plus qu'une annexe de Sauzé : solution logique d'une situation anormale.

Le premier curé de Sauzé fut M. Pierre Martin. Il eut pour tâche de tout organiser dans sa nouvelle paroisse. Son église était à peine pavée. Elle n'avait ni fonts baptismaux, ni clocher, ni cloches. Ces dernières sont au nombre de deux, dit M. Jos. Berthelé (1).

(1) *Jos. Berthelé, Enquêtes campanaires, p. 201-202.*

Inscription de la grosse cloche :

Mr GUENY-CHAMBAUDRIE, MAIRE DE SAUZÉ-
VAUSSAIS, ET Mme LOUISE GUILLOT, NÉE GADIOU,
M'ONT NOMMÉE LOUISE-RADEGONDE, Mr P. MAR-
TIN, CURÉ, 1876.

BOLLÉE ET SES FILS, FONDEURS-ACCORDEURS
AU MANS.

Poids : 150 kilos environ. Note : ré.

Inscription de la petite :

M* MÈNARD, JUGE DE PAIX, ET Mme MARIE DU-
PONT M'ONT NOMMÉE MARIE-THÉRÈSE.

Mr P. MARTIN, CURÉ DE SAUZÉ-VAUSSAIS. 1876.

BOLLÉE ET SES FILS, FONDEURS-ACCORDEURS
AU MANS.

Poids : 100 kilos environ. Note : fa.

La grosse cloche a été donnée par M. et Mme Guillot ; la petite, par les fabriciens et des souscriptions particulières. Bénies le 26 décembre 1876 par le curé-doyen de Vaussais, le jour de l'inauguration du clocher, leur première sonnerie eut lieu le lendemain 27, pour annoncer l'entrée dans l'église catholique par son baptême de Mlle Jeanne Boudard (fille de l'auteur de ces Notes). M.

Martin avait été nommé curé-doyen de Moncontour, au mois d'avril 1891, au grand regret de ses paroissiens, eut pour successeurs : M. Vivion, en 1894 ; M. Masteau en 1902 ; M. Sabourin, en 1903 ; M. Garraud, en 1905 ; au mois de mars, M. Moine, avec le titre de curé-doyen de Sauzé-Vaussais et résidence à Sauzé, M. Moine à été nommé curé-doyen de Saint-Savin, en septembre 1913. M. Laverré, aujourd'hui archiprêtre de Civray, lui succéda et enfin, après un intérim durant lequel deux religieux administrèrent la paroisse, M. l'abbé Giroire a été nommé curé-doyen de Sauzé-Vaussais, au mois d'octobre 1916.

En arrivant à Sauzé., par la route de Niort à Limoges (n° 148), le voyageur parcourt une rue large, propre, éclairée le soir par l'électricité (quand elle n'est pas absente), bordée par des maisons sans grand cachet architectural, ayant en général les magasins bien éclairés par de larges devantures. Il passe devant une tour d'horloge, des halles supportant les salles de la mairie et de la justice de paix. Ce beffroi communal fut construit vers 1844. Plus loin, il rencontre un autre carrefour dit du Grand-Puits ; il y a là, en effet, un puits communal datant de loin, qui semble avoir fourni d'eau la commanderie. A droite de ce carrefour se détache la route de Ruffec conduisant à la gare. Au devant s'allonge en avenue, la route qui se dirige vers Civray et Confolens, après avoir traversé, aux Maisons-Blanches (commune de Limalonges) la route de Paris à Bayonne, et à Saint-Saviol, près du dolmen dit de la Pierre-Pèze, la grande voie ferrée de Paris à Bordeaux par Angoulême. Si le voyageur tourne à gauche, en remontant les rues de la Grande Ouche et de la Chapelle, il trouve à droite, l'église et plus loin il traverse deux grandes places. Sur l'une s'élève une vaste halle, aux grains, dont la première pierre fut posée à la fin d'août 1870 par le maire Guillot ; de l'autre côté s'étend la seconde place du marché, déblayée des masures qui l'entouraient sous une récente administration.

Et la petite ville suivait sa vie paisible, trop souvent divisée par de fuyantes querelles quand, en août 1914, se déclencha la terrible guerre. Ici, comme dans toute la France, nos enfants ont volé à la frontière et trop nombreux, hélas ! sont déjà ceux qui par leur mort contribueront à la victoire. Nous espérons qu'instruits par l'expérience, ceux qui restent sauront, par leur union fraternelle, assurer de plus en plus la prospérité de leur petite patrie.